

Pour cela il faut,

de la part de la personne concernée:

- des potentialités de départs (cf.grille d'évaluation d'entrée);
- des capacités d'apprentissages suffisantes;
- une motivation certaine;

de la part de l'équipe éducative:

- définir avec la personne concernée, le projet éducatif entrepris, c'est à dire
 - * les apprentissages complémentaires à réaliser,
 - * les moyens d'y parvenir,
 - * les différentes possibilités de sortie ultérieure;
- lui présenter objectivement et de façon compréhensive les différents aspects de ce projet.

Aspect pratique du projet

Considérant ce qui précède, il y a lieu de faire quelques réflexions préliminaires quant aux conditions d'admissions et aux objectifs éducatifs du Milieu Ouvert.

a) Indépendance et autonomie pratique

Le candidat au M.O. doit auparavant avoir acquis une certaine autonomie. On n'exige pas de lui qu'il sache tout maîtriser sinon le travail éducatif ne serait plus nécessaire. Cependant il n'est pas dans les attributions du M.O. de commencer à zéro; le travail préparatoire dans ce domaine doit déjà débiter dans le foyer.

Le handicapé doit aussi apprendre qu'il est le premier responsable de son comportement.

Les éducateurs doivent aider ou répondre à la demande d'aide de la part du handicapé quand il ne possède pas encore assez d'autonomie. (Dans ce

sens, la demande d'aide peut déjà être considérée comme une certaine prise en charge personnelle).

b) Travail et autonomie financière

Les résidants du M.O. doivent travailler pendant la journée, soit chez un patron, soit à l'atelier protégé.

La nécessité d'un travail n'est pas seulement d'aspect pécunier (celui-ci étant déjà assuré en principe par la loi du R.M.G.) mais en tant que droit universel, le droit au travail est à considérer comme un acquis, aussi pour la personne handicapée, et lui confère par ailleurs une certaine indépendance dans le choix de son mode de vie.

Le problème financier se pose réellement au moment de placer la personne handicapée dans un logement autonome, car le prix d'un loyer est considérable pour nos pensionnaires et c'est assez rare qu'ils puissent devenir propriétaire.

c) Relations sociales

Dans l'habitat en Milieu Ouvert les rapports humains constituent en général un aspect très important sinon le plus important. Par rapports humains nous comprenons la vie en commun, le respect de l'autre, la possibilité de communiquer et de parler de ses problèmes.

L'apprentissage de ces comportements n'est pas seulement de rigueur dans la maison d'entraînement mais surtout après, quand l'éducateur est moins présent pour résoudre directement le conflit entre les handicapés ou avec leur entourage. Vivre en milieu ordinaire veut dire s'intégrer dans la société et présuppose donc un minimum de comportements sociaux. Hélas, ceci est un élément qui pose un problème à nos pensionnaires avec leur mode de pensée plutôt égocentrique. Naturellement on peut aussi apprendre ces comportements sociaux, mais il nous est impossible dans les structures actuelles de travailler comme il serait nécessaire de le faire avec des résidants présentant de graves troubles à ce niveau.